



# Comprendre sa facture d'électricité

La facture d'électricité est composée de deux parties :

- Une partie fixe avec le prix de l'abonnement,
- Une partie variable liée à la consommation d'énergie.

Disponible en papier ou en format électronique, la facture d'électricité comporte différentes informations telles que le numéro de Point de Service (PDS), la puissance souscrite (kVA) et le relevé de consommation.

## Les éléments constitutifs de la facture d'électricité :

- Nom, Prénom de l'abonné(e),
- Lieu de consommation : adresse du logement pour lequel l'électricité est distribuée,
- Référence à rappeler, référence du compte client, référence de la facture,
- Numéro de PDS : le numéro point de Service de 14 chiffres pour identifier le compteur,
- Part fixe : le prix de l'abonnement qui ne varie pas quel que soit le nombre de kWh consommés,
- Part variable : le nombre de kWh consommés multiplié par le prix du kWh,
- Taxes et contributions,
- Services inclus.

## Les différentes informations figurant sur la facture d'électricité

Sur une facture d'électricité sont notées toutes les informations personnelles et techniques relatives au contrat d'électricité.

Cela comprend :

- **Le numéro de client.**

Avant d'appeler le service client de Enes, munissez-vous de votre numéro de client afin de permettre avec certitude votre identification.

Préparez votre dernière facture d'électricité afin de retrouver rapidement votre référence.

- **Les informations liées au point de consommation** de l'électricité.

Cela comporte :

- L'adresse du lieu de consommation de l'électricité (elle peut être différente de l'adresse de facturation, par exemple, pour une résidence secondaire).
- Le numéro PDS (Point De Service). Ce numéro est demandé à la souscription d'un contrat. Il peut aussi être retrouvé à partir de votre adresse et de votre numéro de compteur.

- **Les informations liées à la facturation** : l'adresse de facturation, les modalités de paiement disponibles pour régler la facture d'électricité ou la date de prélèvement automatique selon le mode de paiement choisi.

- **Les coordonnées du service client d'ENES.**

- **Le numéro d'urgence d'ENES à composer en cas d'urgence électrique uniquement en dehors des heures d'ouverture.**



ENES  
Régie Municipale d'Electricité  
132 rue de la Houve BP 80080 57150 Creutzwald  
[www.enes.fr](http://www.enes.fr)  
RCS : Metz TI 779 951 235 - SIRET : 77995123500026  
N° de TVA intracomm. : FR 26 77995123500026

# facture d'électricité tarif bleu

2 **Dépannage 24h/24 - 7j/7**  
03 58 28 01 03  
Ref PDS : 66423124

**Votre contact**  
Accueil clientèle - 03 87 29 39 49  
du lundi au vendredi de 8h à 12h sur RDV  
du lundi au jeudi de 13h30 à 17h  
mail : [contact@enes.fr](mailto:contact@enes.fr)

Monsieur Jean Dupond  
1 rue xxxxxxxx - 57xxx XXXXXXXXXXXXX  
XX XXX  
XXXXX

Votre référence à rappeler : 4

<b>contrat n° 193</b>						
client titulaire						
co-titulaire						
espace de livraison						
offre	<b>tarif bleu</b>					
service	<b>heures pleines / heures creuses</b>					
puissance souscrite	<b>6 kVA</b>					
type de compteur	<b>électronique</b>					
date fin de droits précarité	<b>31/12/2025</b>					
<b>informations</b>						
Client aux tarifs réglementés, vous pouvez souscrire à tout moment sans frais à une offre de marché chez le fournisseur de votre choix. Comparez gratuitement les offres, dont celles à tarif						
<b>historique de consommation</b>						
Les valeurs estimées sont présentées en italique.						
kWh	nov 24	janv 25	mars 25	mai 25	juil 25	sept 25
hp	480	1219	1218	1028	1116	773
hc	411	444	452	396	389	225
<b>total</b>	<b>891</b>	<b>1 663</b>	<b>1 670</b>	<b>1 424</b>	<b>1 505</b>	<b>998</b>

<b>facture n° 4801 du 15/09/2025</b>	
électricité du 10/06/2025 au 08/08/2025 : 998 kWh calculés sur la base d'index relevés (détails au verso)	
<b>total HT</b>	<b>158,94 €</b>
TVA	37,31 €
autres taxes	37,56 €
<b>total TTC</b>	<b>233,81 €</b>
solde antérieur	334,34 €
<b>net à payer</b>	<b>568,15 €</b>
<b>Merci de votre règlement avant le 06/10/2025</b>	
Date approximative du prochain relevé ..... 08/10/2025 Date approximative de la prochaine facture ... 30/10/2025	

## votre règlement

Pour le règlement de vos factures, nous vous proposons plusieurs moyens de paiement :

- par prélèvement automatique : **Plus besoin de vous déplacer, ni d'envoyer votre règlement.**
- par virement bancaire **IBAN : FR76 1007 1570 0000 0020 0527 631 - BIC : TRPUFRP1** en précisant les références du compte client et le n° de facture
- par internet, via le site de l'AEL : <https://monagence-rmec-creutzwald.multifield.net/>
- par chèque : à l'ordre de **ENES - Régie municipale d'électricité**
- en espèces ou carte bancaire : à l'agence : **lundi - mardi - mercredi - jeudi de 13h30 à 17h** en vous munissant de cette facture

## votre talon de paiement

Nom du client :  
Adresse de livraison :  
Référence du compte client :  
Référence de la facture :  
Montant à payer : **568,15 €**

part fixe		€/an	montant en €			
16	prime fixe du 1 juillet 2025 au 31 juillet 2025 (puissance souscrite de 6 kVA - 1 mois)	137,76	11,48			
	prime fixe du 1 août 2025 au 31 août 2025 (puissance souscrite de 6 kVA - 1 mois)	135,60	11,30			
part variable		€/ kWh	montant en €			
postes tarifaires	anciens index en italique si estimés	nouveaux index en italique si estimés	coefficients de lecture	consommations (kWh)		
du 10/06/2025 au 08/08/2025		compteur n° 020022096254				
heures pleines	17 65 932	18 66 705	1	773		
heures pleines - barème du 10/06/2025 au 31/07/2025				670	0,1451	97,22
heures pleines - barème du 01/08/2025 au 08/08/2025				103	0,1434	14,77
heures creuses	19 38 606	20 38 831	1	225		
heures creuses - barème du 10/06/2025 au 31/07/2025				195	0,1076	20,98
heures creuses - barème du 01/08/2025 au 08/08/2025				30	0,1063	3,19
<b>total HT</b>						<b>158,94</b>
taxes et contributions		assiette	taux	montant en €		
21	cspe du 10/06/2025 au 31/07/2025	865	0,0337 € / kWh	29,15		
	cspe du 01/08/2025 au 08/08/2025	133	0,02998 € / kWh	3,99		
	cta du 01/07/2025 au 31/07/2025	10,08	21,93 %	2,21		
	cta du 01/08/2025 au 31/08/2025	10,08	21,93 %	2,21		
	tva réduite	13,69	5,50 %	0,75		
	tva	182,81	20,00 %	36,56		
<b>total TTC</b>						<b>233,81</b>

## communication

**A noter :** Client aux tarifs réglementés, vous pouvez souscrire à tout moment sans frais à une offre de marché chez le fournisseur de votre choix. Comparez gratuitement les offres, dont celles à tarif dynamique potentiellement plus risquées, sur energie-info.fr

- **part acheminement HT: 67,02 €**
- **cspe :** s'applique à la quantité d'énergie consommée. Le produit de cette taxe est reversé aux services des douanes.
- **cta (contribution tarifaire d'acheminement) :** s'applique aux éléments fixes de la part acheminement. Le produit de cette contribution est reversé à la Caisse Nationale des Industries Electriques et Gazières.

Votre facture fait l'objet d'un tarif réglementé.

L'ensemble des tarifs proposés est disponible à notre accueil clientèle.

Tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie sur le site d'information des pouvoirs publics [www.energie-info.fr](http://www.energie-info.fr) ou 0800 112 212 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Le service Consommateurs est à votre disposition pour toute réclamation relative à ce contrat.

En cas de litige lié à l'exécution du contrat, si votre réclamation écrite auprès de nos services n'a pas permis de régler le différend dans un délai de 2 mois, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie sur le site [www.energie-mediateur.fr](http://www.energie-mediateur.fr) ou à l'adresse 75443 Paris cedex 09.

Cette facture doit être conservée 5 ans.

références internes : / 652

- |    |                                                                                                                   |    |                                                                   |
|----|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|-------------------------------------------------------------------|
| 1  | Nom et coordonnées d'ENES.                                                                                        | 12 | Date limite de paiement de la facture.                            |
| 2  | Contact et heures d'ouverture.                                                                                    | 13 | Date approximative du prochain relevé et de la prochaine facture. |
| 3  | Adresse de réception de vos factures.                                                                             | 14 | Mode de règlement.                                                |
| 4  | Référence à rappeler pour toutes prises de contact.                                                               | 15 | Talon de paiement à joindre à votre règlement.                    |
| 5  | Numéro, date d'édition de la facture ainsi que le nombre de kWh et période facturée.                              | 16 | Tarif correspondant à la location du compteur électrique.         |
| 6  | Espace de livraison.                                                                                              | 17 | Relevé de la précédente facture en Heures Pleines.                |
| 7  | Type d'offre souscrite et puissance.                                                                              | 18 | Nouveau relevé en Heures Pleines.                                 |
| 8  | Total de la facture en TTC.                                                                                       | 19 | Relevé de la précédente facture en Heures Creuses.                |
| 9  | Montant du solde antérieur si factures précédentes non régularisées (n'incluant pas les dettes de la trésorerie). | 20 | Nouveau relevé en Heures Creuses.                                 |
| 10 | Montant total à payer.                                                                                            | 21 | Taxes et montants reversés :                                      |
| 11 | Historique des précédentes consommations pour comparatif.                                                         |    | CSPE : reversée aux services des douanes ;                        |
|    |                                                                                                                   |    | CTA : reversée à la CNIEG ;                                       |
|    |                                                                                                                   |    | TVA : reversée à l'État.                                          |

## Calcul du prix de l'électricité TTC :

$$\text{TVA } 20\% \times (\text{prix de l'abonnement HT} + \text{CTA} + \text{prix du kWh HT} + \text{accise sur l'électricité})$$

# Le calcul de la facturation de la consommation électrique

Une facture d'électricité détaille le calcul de la consommation, de l'abonnement ajouté aux taxes et contributions.

## La facturation de l'abonnement

La rubrique « Abonnement » sur la facture d'électricité présente les éléments suivants :

- Puissance de compteur souscrite en kVA ;
- Option tarifaire base ou heures pleines/heures creuses ;
- Prix de l'abonnement HT ;
- Période facturée pour l'abonnement d'électricité.

La facture d'électricité précise le coût de l'abonnement à régler. L'abonnement du compteur est facturé selon la période de facturation (mensuelle, bimestrielle ou trimestrielle), selon si le client choisit de fonctionner en estimation ou en consommation au réel. Sur la facture d'électricité, l'abonnement correspond à la location du compteur électrique, le suivi technique et le service client.

À noter que le prix de l'abonnement varie en fonction de la puissance de compteur souscrite en kVA.

Plus la puissance de compteur est élevée, plus l'abonnement est cher.

## La facturation de la consommation

La facture d'électricité précise également le détail du calcul de la consommation d'énergie. La facture d'électricité mentionne la consommation d'électricité en kWh sur la période de facturation, ainsi que la manière dont cette consommation a été mesurée.

Il peut s'agir d'une estimation basée sur la consommation historique, d'un relevé de compteur (effectué par un technicien, généralement deux fois par an), ou enfin d'une auto relève (le client note lui-même l'index du compteur électrique et le transmet au fournisseur par téléphone ou sur internet depuis l'agence en ligne).

La facture d'électricité précise également le prix unitaire de l'électricité (€/kWh) à partir duquel a été calculée la facture. Si le client est en option heures pleines/heures creuses les deux index et les deux prix unitaires y sont indiqués. Si le prix unitaire de l'électricité a changé en cours de période, les deux index de consommation des deux prix sont également mentionnés sur la facture d'électricité.

## La facturation des taxes et contributions

La facture d'électricité récapitule également les taxes et contributions sur l'électricité.

Elles sont comprises dans le prix de l'électricité que le client paye. Les taxes liées à l'électricité sont les suivantes :

On distingue 3 taxes différentes sur une facture d'électricité.

**La CTA (Contribution tarifaire d'acheminement) :** Cette contribution est reversée à la Caisse Nationale des Industries Electriques et Gazières.

Son montant correspond à un taux de la partie fixe du tarif d'acheminement d'électricité appliqué par le Gestionnaire de Réseau de Distribution.

Cette part fixe dépend de la puissance et du service d'acheminement du contrat. Le taux de CTA est fixé à 21,93% depuis le 1<sup>er</sup> août 2021.

**L'ACCISE sur l'électricité (anciennement TICFE ou CSPE) :** Cette taxe finance les énergies renouvelables, la péréquation tarifaire (même prix du kWh sur tout le territoire français) ainsi que les tarifs sociaux (tarifications spéciales en faveur des personnes en situation de précarité).

Déterminée par arrêté ministériel sur proposition de la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie), elle s'applique à la quantité d'énergie consommée en kWh.

Son montant est fixé à 0,02998€/kWh depuis le 1<sup>er</sup> août 2025.

**La TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée) :** Le taux de TVA est de 20% sur la prime fixe, l'énergie, l'accise sur l'électricité, ainsi que sur la CTA.

Ces trois taxes représentent entre 30 et 35% de la facture d'électricité.

## Les informations sur l'offre d'électricité souscrite

Sur la facture d'électricité, on retrouve les détails du contrat d'électricité souscrit, à savoir :

**Le nom de l'offre d'électricité et sa nature** (abonnement au tarif réglementé ou non)

**La puissance de compteur souscrite** (3 kVA, 6 kVA, 9 kVA, 12 kVA, etc.). Plus la puissance souscrite est élevée, plus le coût de l'abonnement l'est aussi. La puissance souscrite détermine la puissance maximale qui peut être délivrée à un moment donné par votre compteur. Par exemple, un compteur 6 kVA peut délivrer 6 000 Watts simultanément. La puissance combinée des appareils électroménagers que l'on fait fonctionner simultanément ne doit donc pas dépasser la puissance souscrite, sous peine de faire disjoncter le compteur.

**L'option tarifaire** choisie (base ou heures pleines/heures creuses). En option base, le prix du kWh ne varie pas quel que soit le moment de la journée. En option heures pleines/heures creuses, le prix du kWh est avantageux huit heures par jour (pendant les heures creuses, généralement la nuit), tandis qu'il augmente le reste du temps en contrepartie. L'abonnement du compteur en option heures pleines/heures creuse est également plus élevé qu'en option de base : l'option HP/HC est à réserver aux consommateurs consommant la majeure partie de leur électricité de nuit (chauffage électrique et ballon d'eau chaude programmable, lave-linge et lave-vaisselle tournant de nuit, etc.). Les autres profils auront une facture d'électricité plus basse en tarif base.

## Les modes de paiement de la facture d'électricité

Le paiement d'une facture d'électricité est défini par le mode de paiement choisi lors de la souscription du contrat d'abonnement. Le prélèvement automatique du montant de la facture d'électricité est le plus commun, car le prélèvement automatique permet d'éviter les oublis de règlement. Le montant de la facture est directement prélevé sur le compte bancaire du client.

Toutefois, il existe d'autres modes de paiement de la facture tels que le paiement par carte bancaire, par TIP, par espèces, ou encore via l'agence en ligne.

## Que faire en cas de difficultés financières ?

**En cas de difficultés financières** il convient de nous contacter directement pour demander un paiement de votre facture en plusieurs fois.

**Une demande d'aide aux services sociaux en cas de nécessité reste possible** en prenant contact avec leurs services.

Régie Municipale d'Electricité de Creutzwald  
Siret : 779 951 235 00026 - APE : 35.14Z - TVA : FR26 779 951 235

Régie Municipale d'Electricité de Hombourg-Haut  
Siret : 394 693 550 00029 - APE : 35.13Z - TVA : FR13 394 693 550

Régie Municipale d'Electricité de Schoeneck  
Siret : 408 865 293 00018 - APE : 35.13Z - TVA : FR45 408 865 293

[www.enes.fr](http://www.enes.fr)

**CREUTZWALD** : 132, rue de la Houve - 57150 CREUTZWALD - Tél. : 03 87 29 39 49 - Fax : 03 87 29 39 40  
**HOMBOURG-HAUT** : 6, rue des Pénitents - 57470 HOMBOURG-HAUT - Tél. : 03 87 00 22 22  
**SCHOENECK** : Rue Clemenceau - 57350 SCHOENECK - Tél. : 03 87 84 26 10

Courriel : [contact@enes.fr](mailto:contact@enes.fr)